Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_128-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Valérie DUVAL, Joël GARCIA, Séverine GRIMAULT, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ , Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Maryline LAIR donne pouvoir à Nicolas TEXIER
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Michèle MOTEL
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 33 Pouvoirs : 4 Absents excusés : 15	Délibération n°2025-06-128 Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 octobre 2025

Les conseillers communautaires ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025 et sont invités à le valider.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_06_128-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025.**

Annexe obligatoire :
N°4 : Procès-verbal du Conseil communautaire du 09 octobre 2025

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,

